

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020



PROJET – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES AGRÉÉS ET DES CONSEILLERS EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS

Séance tenue le 21 octobre 2020, à 8 h 30, entièrement en mode virtuel.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue
2. Présentation des règles applicables à l'assemblée générale annuelle 2020
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2019
5. Rapport de la présidence de l'Ordre sur les activités 2019-2020
6. Rapports des présidences des comités de gouvernance du conseil d'administration sur les activités 2019-2020
7. Bilan des activités 2019-2020 de la direction générale
8. Présentation des états financiers audités de l'exercice 2019-2020
9. Nomination des auditeurs pour l'exercice financier en cours
10. Cotisation annuelle 2021-2022
 - a. Rapport de la secrétaire de l'Ordre sur la consultation en vertu de l'article 103.1 du Code des professions
 - b. Nouvelle consultation des CRHA | CRIA présents à l'assemblée sur le montant de la cotisation annuelle
11. Approbation de la rémunération des administrateurs élus
12. Questions diverses
13. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

En son nom personnel et au nom du conseil d'administration, Philippe de Villers, CRHA, président, accueille avec plaisir et fébrilité toutes les personnes présentes à cette assemblée générale annuelle des CRHA et des CRIA qui retrace les activités de l'Ordre pour la période 2019-2020. Il souligne que, pour la première fois de son histoire, l'Ordre présente cette année l'intégralité de son assemblée en mode virtuel et que le vote à distance est possible en raison du contexte de pandémie. Il mentionne par ailleurs que le Mérite du CIQ sera également remis pour la première fois.

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020



Le président poursuit en précisant que les personnes présentes à l'assemblée auront la possibilité de soumettre des questions et des commentaires sur un point à l'ordre du jour via la boîte de questions. Il ajoute que les documents relatifs à l'assemblée sont disponibles pour téléchargement sur la plateforme de diffusion et qu'ils sont également disponibles pour consultation sur le site Web de l'Ordre depuis le 10 septembre dernier.

Pour procéder à l'ouverture de l'assemblée, le quorum de 50 CRHA | CRIA doit être atteint. Afin de faire le décompte du nombre de professionnels réunis, le président invite les personnes présentes à répondre à la question test qui apparaît sur leur écran. Il précise qu'elles disposent de 30 secondes pour voter et que le nombre de réponses confirmera le quorum.

À la suite de ce vote effectué en direct sur la plateforme de diffusion, Philippe de Villers, CRHA, confirme que le quorum est atteint. Il déclare l'assemblée générale annuelle officiellement ouverte à 8 h 33.

Il remercie les administratrices et les administrateurs de l'année 2019-2020 pour leur implication et leur contribution aux réalisations de l'Ordre et souligne l'entrée en poste des nouvelles administratrices qui se sont jointes au conseil en mai dernier.

Il souhaite aussi présenter les administratrices et les administrateurs qui forment le comité exécutif pour l'année 2020-2021 et qui sont présents à distance à l'occasion de cette assemblée générale pour répondre aux questions des participants en lien avec les activités des comités de gouvernance du conseil d'administration :

- > Pascal Blanchette, ing., président du comité d'audit;
- > Catherine Raymond, CRHA, présidente du comité des ressources humaines;
- > Philippe Mast, CRHA, président du comité de planification stratégique;
- > Et Marie-Josée Douville, CRHA, ECH, présidente du comité de gouvernance et d'éthique.

Pour terminer, le président précise que Manon Poirier, CRHA, directrice générale de l'Ordre, prendra également la parole afin que les CRHA | CRIA présents puissent prendre les décisions qui relèvent de l'assemblée.

La secrétaire de l'Ordre, M^e Edith Rondeau, agira quant à elle comme secrétaire d'assemblée.

2. PRÉSENTATION DES RÈGLES APPLICABLES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020

Philippe de Villers, CRHA, rappelle que l'événement de ce jour est l'assemblée des CRHA | CRIA et que ceux-ci peuvent utiliser la boîte de questions pour poser une question ou commenter un point à l'ordre du jour. Pour favoriser une meilleure gestion des questions et commentaires, il leur demande d'intervenir une seule fois sur chaque point. Toutefois, si un CRHA | CRIA estime que la réponse obtenue à sa question n'est pas claire, il peut laisser un autre commentaire sur ce même point.

Le président ajoute qu'il est possible que plusieurs CRHA | CRIA aient la même question. Dans ce cas, il y sera répondu une seule fois de manière regroupée.

Le président déclare que c'est maintenant le moment de passer au point 3 et de procéder à l'adoption de l'ordre du jour.

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020



3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président indique que l'ordre du jour a été transmis par voie électronique et qu'il est présentement projeté à l'écran. Il demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le contenu de l'ordre du jour. Il n'y a aucune question ni aucune remarque.

Le président demande s'il y a un proposeur et un second proposeur pour l'adoption de l'ordre du jour de la présente assemblée et demande ensuite le vote.

RÉSOLUTION AGA-21102020-001

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

Adoptée à l'unanimité.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2019

Le président mentionne que le procès-verbal de l'assemblée générale du 29 octobre 2019 était accessible sur le site Web de l'Ordre avec les autres documents relatifs à l'assemblée en cours. Il ajoute que si personne ne s'y oppose, il s'abstiendra de lire le procès-verbal. Il n'y a aucune opposition.

Il demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le procès-verbal de la dernière assemblée. Il n'y a aucune question ni aucune remarque.

Il demande un proposeur pour l'approbation du procès-verbal tel qu'il a été rédigé et précise que ce proposeur doit avoir été présent à l'assemblée générale annuelle 2019 afin de proposer. Il demande ensuite un second proposeur avant de demander le vote.

RÉSOLUTION AGA-21102020-002

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 29 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

Le président tient à souligner que plus de 320 CRHA | CRIA sont présents à l'assemblée, ce qui constitue un record de présence à l'assemblée générale. Il remercie les professionnels de leur présence et leur souhaite une excellente assemblée.

Le président poursuit en rappelant que lors de l'assemblée générale annuelle 2019, l'Ordre avait présenté un nouveau projet, à savoir le Carrefour RH. Il souligne que ce projet a mobilisé un grand nombre des ressources de l'Ordre durant la dernière année.

Une courte vidéo d'introduction sur le projet Carrefour RH est présentée.

Le président précise qu'il s'agit du plus grand projet d'investissement de l'Ordre et qu'il sera gratuit pour les CRHA | CRIA inscrits au tableau de l'Ordre. Ce service est offert pour aider les CRHA | CRIA dans

leur pratique quotidienne. Le président ajoute que Manon Poirier, CRHA, et Philippe Mast, CRHA, pourront reparler du projet plus tard durant la rencontre.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE SUR LES ACTIVITÉS 2019-2020

Philippe de Villers, CRHA, président, débute en soulignant que la profession n'aura jamais été aussi sollicitée, mise à l'épreuve et reconnue pour son expertise de plus en plus indispensable. Il précise que les défis sont multiples et les opportunités encore plus grandes, et que la priorité de l'Ordre est de maintenir et renforcer la compétence des CRHA | CRIA pour leur permettre de composer avec un environnement complexe et en transformation accélérée.

Guidé par sa planification stratégique qui demeure des plus pertinentes dans le contexte actuel, l'Ordre a atteint les objectifs qu'il s'était fixés sous chacun des axes du plan pour l'année et dont la directrice générale, Manon Poirier, CRHA, fera état dans son rapport.

Le président poursuit en indiquant qu'il est difficile de faire le bilan de l'année 2019-2020 sans parler de la crise sanitaire qui sévit depuis la mi-mars 2020 et dont les répercussions vont continuer à se faire sentir longtemps. Cette pandémie mondiale qui a chamboulé le quotidien de tout le monde marque un tournant dans l'histoire de l'Ordre et accélère la transformation d'un monde du travail qui était déjà en pleine mutation. Il rappelle que le télétravail a assurément pris une grande place dans nos vies.

Il souligne par ailleurs qu'en cette période de crise, l'équipe de l'Ordre s'est pleinement investie pour mettre en œuvre tous les moyens possibles pour soutenir les CRHA | CRIA dans l'exercice de leur pratique professionnelle. Cette mobilisation de l'équipe de l'Ordre était inspirée par la mission de protection du public, soit « permettre à chaque individu de s'épanouir dans un milieu de travail sain, collaboratif et innovant et propulser les organisations à travers la transformation numérique et sociétale ». Dans ce sens, les actions de l'Ordre ont incarné de façon exceptionnelle cette mission et la pertinence des principes directeurs qui la sous-tendent et qui guident son plan stratégique.

Le président ajoute qu'évidemment, il était important pour le conseil d'administration et la direction de l'Ordre de bien soutenir, rassurer et accompagner les employés de l'Ordre dans cette crise, pour leur santé physique et psychologique. Il souligne que toute l'équipe est restée en poste, en télétravail, et que l'Ordre a prôné l'exemplarité.

Pour conclure, le président tient à remercier les administrateurs et les administratrices pour leur expertise et leur engagement, les bénévoles qui œuvrent avec loyauté et générosité au sein des divers comités de l'Ordre et l'équipe de l'Ordre, qui démontre année après année sa détermination, son implication, son agilité et son souci réel de faire une différence. Il les en remercie et les félicite.

6. RAPPORTS DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DE GOUVERNANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES ACTIVITÉS 2019-2020

Le président invite les CRHA | CRIA présents à regarder les capsules vidéo des présidentes et présidents des comités de gouvernance présentant les faits saillants des activités de leur comité pour l'année 2019-2020.

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020



Comité de planification stratégique

Philippe Mast, CRHA, rappelle que le comité de planification stratégique a pour mandat de définir et de proposer au conseil d'administration les grandes orientations de l'Ordre lui permettant d'accomplir sa mission de protection du public, de soutenir la profession et d'avoir l'impact social désiré au Québec. Ce comité voit à l'élaboration d'une planification stratégique globale de façon périodique et assure en continu une vigie sur sa pertinence actuelle et pour l'avenir.

Pour 2019-2020, le comité s'était donné trois objectifs, à savoir : suivre la réalisation du plan stratégique et du plan annuel 2019-2020, suivre l'évolution du projet de Carrefour numérique RH en collaboration avec le comité d'audit et soutenir la transformation de l'équipe vers l'agilité.

Parmi les principales réalisations du comité, M. Mast mentionne la vigie sur les nouvelles technologies et l'intelligence artificielle ainsi que la réalisation d'activités en lien avec la planification stratégique lors des séances du conseil d'administration. Le comité a également assuré le suivi des indicateurs opérationnels et du projet du Carrefour numérique (en collaboration avec le comité d'audit).

Comité de gouvernance et d'éthique

Marie-Josée Douville, CRHA, ECH, rappelle que le comité de gouvernance et d'éthique a pour mandat d'assurer que le conseil d'administration et la direction de l'Ordre maintiennent les plus hauts standards en matière de gouvernance et d'éthique, notamment en ce qui touche la structure, la composition, le rendement et le fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités.

En 2019-2020, le comité a achevé les travaux amorcés en 2016 relativement au cadre de gouvernance de l'Ordre, qui présente les principes, politiques et pratiques de l'Ordre en conformité avec le Code des professions, et a élaboré le Cadre éthique des administrateurs et des membres des comités de gouvernance et de protection du public. Il a également achevé les travaux amorcés lors de la période précédente relativement à la rémunération du président et des administrateurs.

Mme Douville souligne que plusieurs politiques ont été élaborées : la Politique sur les affaires du conseil d'administration et du comité exécutif, la Politique sur les règles applicables pour la tenue d'une assemblée générale, la Politique sur la gouvernance des comités de gouvernance du conseil d'administration et la Politique sur la gouvernance des comités de protection du public.

Elle termine en précisant que le plan d'intégration des nouveaux administrateurs et le processus d'évaluation du conseil d'administration ont fait l'objet d'une révision.

Comité d'audit

Pascal Blanchette, ing., rappelle que le mandat du comité d'audit est d'exercer un rôle de vigie sur les affaires financières de l'Ordre et d'aider le conseil d'administration à s'acquitter de ses obligations et responsabilités de surveillance relatives à la qualité et à l'intégrité de l'information de nature financière.

Il indique que l'année 2019-2020 a été bien remplie pour le comité d'audit. Il y a bien sûr eu l'examen des finances de l'Ordre, qui inclut les résultats financiers internes, les relevés de portefeuille et le rendement des placements, ainsi que les états financiers audités. Le comité a par ailleurs analysé les prévisions budgétaires 2020-2021 et les projections financières.

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020



Il ajoute que des recommandations ont également été faites au conseil d'administration concernant la stratégie d'augmentation de la cotisation annuelle pour l'exercice financier 2020-2021 ainsi que pour amorcer l'implantation d'un nouveau système comptable.

En outre, il précise que la Politique d'achat et la Politique de placements ont été mises à jour, et que le projet du Carrefour RH a quant à lui fait l'objet d'un suivi.

Enfin, M. Blanchette mentionne la réalisation d'un audit du réseau informatique et le suivi des recommandations.

Comité des ressources humaines

Catherine Raymond, CRHA, rappelle que la mission du comité des ressources humaines est d'assurer une surveillance des pratiques, des politiques et des normes mises en place pour assurer une gestion des ressources humaines efficace et mobilisatrice. Les principaux objectifs de ce comité sont de définir la philosophie de rémunération globale de l'Ordre, de voir au développement des compétences de ses dirigeants et de son personnel et d'encadrer l'établissement d'un programme de gestion de la relève pour les dirigeants et les employés de l'Ordre.

Mme Raymond indique qu'en 2019-2020, les dossiers soumis au comité ont été nombreux. Le comité a assuré plusieurs suivis, dont celui de la transformation agile au sein de l'Ordre et celui de l'exercice pour le maintien de l'équité salariale – en plus des suivis réguliers concernant les indicateurs ressources humaines (pour l'exercice financier 2018-2019). Le comité a également mis en place un outil servant à définir les compétences des administrateurs de l'Ordre et a révisé le plan de relève pour les postes critiques de l'organisation. Enfin, le comité a procédé à la mise à jour de politiques.

À la suite du visionnement, le président remercie les présidences des comités d'avoir pris le temps de produire les vidéos.

Il demande s'il y a des questions ou des commentaires concernant les activités des comités de gouvernance du conseil d'administration. Il précise que les présidentes et présidents des comités sont présents pour répondre aux questions.

Un CRHA | CRIA mentionne qu'il est difficile de croire que l'émergence de la COVID-19 n'a pas eu de conséquence sur la planification stratégique et demande d'expliquer ce point de vue. La directrice générale explique que la pandémie a transformé ce qui se fait à l'Ordre, ses activités. C'est notamment le cas de l'examen d'admission à l'Ordre, qui est maintenant complètement en ligne, ainsi que de l'ensemble de l'offre en développement professionnel. Toutefois, il est intéressant de remarquer que le plan stratégique de l'Ordre est toujours pertinent et solide dans ces grands axes. Le premier axe est d'influencer les politiques publiques et les pratiques RH dans les organisations; clairement, la pandémie a donné à l'Ordre l'occasion de le faire auprès des autorités gouvernementales et au niveau médiatique, et aussi d'influencer ce qui se passe dans les organisations. Le deuxième axe est nettement centré sur les compétences de l'écosystème, c'est-à-dire le soutien aux organisations, ce que clairement l'Ordre a fait et continuera de faire. Le troisième axe, transformer la profession et faire croître sa crédibilité, est toujours pertinent, maintenant plus que jamais. Finalement, le dernier axe, à savoir l'exemplarité, se définit par les assises qui guident l'Ordre pour la suite; bien que les activités aient été transformées, l'axe et la direction demeurent.

Un professionnel demande si l'on peut réfléchir stratégiquement au fait de trouver des antennes pour l'Ordre et ses services dans les zones francophones d'Afrique et du Moyen-Orient. Le président remercie le professionnel d'avoir posé cette question. Il explique que, dans les faits, cela fait quelques années que l'Ordre travaille sur ce point, que ce soit par le passage de l'offre de formation au mode numérique avant même la pandémie, mais également par le Carrefour RH qui se veut un outil RH tout horizon. Cet outil est effectivement offert à tous les CRHA | CRIA et pourra également être acheté par le grand public; toute personne qui souhaite se le procurer, quelle que soit sa provenance dans le monde, sera donc en mesure de le faire. L'Ordre ne doute pas que cela permettra de répondre à ce genre de préoccupation.

Un autre CRHA | CRIA demande s'il serait possible de suivre les formations gratuitement ou du moins sur la base d'une contribution volontaire selon la capacité de chacun et chacune. Le président indique que ce sujet sera abordé plus loin dans le cadre de la présentation du comité d'audit.

Le président propose de poursuivre avec le bilan des activités 2019-2020 de la directrice générale.

7. BILAN DES ACTIVITÉS 2019-2020 DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Manon Poirier, CRHA, directrice générale, présente le bilan des activités de l'année 2019-2020 en fonction de la planification stratégique.

Elle souligne que cette année a été bien occupée. Au cours des derniers mois, la collectivité dans son ensemble a suivi un grand nombre de statistiques bien tristes en lien avec la pandémie, notamment le nombre de cas quotidiens.

Mme Poirier invite à faire un tour d'horizon de l'année à l'Ordre en statistiques.

L'Ordre compte 11 005 CRHA | CRIA; ce nombre a augmenté de près de 10 % en cinq ans.

En 2019-2020, on compte 1 055 nouvelles inscriptions au tableau de l'Ordre et les abonnés étudiants sont bien présents.

Le taux de renouvellement a été de 93,9 % pour l'exercice 2019-2020 et de 96 % en avril 2020. Les CRHA | CRIA sont donc toujours là et soucieux de contribuer à la mission collective de protection du public.

Mme Poirier poursuit avec d'autres statistiques en lien avec l'inspection professionnelle : l'an dernier, 639 inspections ont été réalisées, ce qui représente une augmentation de plus de 500 % en cinq ans. Cette voie d'inspection est donc importante et précieuse.

Par ailleurs, la directrice générale mentionne qu'il y a beaucoup de statistiques sur le développement professionnel à lire, notamment sur les colloques, le Congrès (tenu à Québec en présentiel) et le nombre de participants aux différentes activités de formation à distance.

Cette année, également, la question du harcèlement a été soulevée. L'Ordre s'y est toujours intéressé et a créé un programme de formation en quatre volets : les deux premiers volets s'adressent au public, tandis que les troisième et quatrième volets sont exclusivement réservés au CRHA | CRIA et mènent à

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020



la certification ECH (enquêteur en matière de harcèlement au travail), laquelle est toute nouvelle. La première cohorte d'enquêteurs ECH a été certifiée.

En ce qui concerne les interventions de l'Ordre sur des sujets pertinents à la profession au niveau gouvernemental comme au niveau médiatique, il n'y a pas de statistiques, mais Mme Poirier indique que ces interventions ont été nombreuses.

Mme Poirier présente ensuite le nombre de vues du site ordrecrha.org, le nombre d'abonnés au bulletin VigiExpress et le nombre d'abonnés ou d'adhérents aux divers médias sociaux de l'Ordre.

Elle parle également de l'Ordre comme employeur qui, avec ses 58 employés, a reçu la certification Employeur remarquable et la certification Employeur en santé.

En ce qui concerne les bénévoles, on en compte 300, répartis dans plusieurs comités. Mme Poirier les remercie pour leur temps et leurs talents.

La directrice générale effectue ensuite un retour sur le bilan des activités COVID-19. Des guides ont été publiés et mis à jour quotidiennement et on compte près de 4 000 téléchargements. Il y a aussi eu des formations gratuites, une série de balados et du soutien RH pour les PME grâce à l'implication de bénévoles CRHA | CRIA, sans oublier les journées Boîte à outils. Elle présente les statistiques sur les activités de formation gratuites.

Pour terminer, elle présente le bilan de la Fondation CRHA ainsi que les statistiques sur les bourses remises en 2019-2020. Elle parle également du Gala RH de la Fondation et présente les données concernant les prix remis lors de ce gala ainsi que le nombre de participants.

Le président indique qu'il y a plusieurs questions des CRHA | CRIA et que les réponses seront fournies plus tard.

8. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS DE L'EXERCICE 2019-2020

Pascal Blanchette, ing., trésorier de l'Ordre, présente les états financiers audités par la firme Deloitte pour l'exercice 2019-2020.

Il explique que le processus d'audit suit plusieurs étapes d'analyse et de validation. Le rapport d'audit des auditeurs indépendants est d'abord présenté aux membres du comité d'audit. À la suite de cette présentation, le comité fait une recommandation au conseil d'administration pour l'adoption des états financiers audités.

M. Blanchette souligne qu'encore cette année, l'exercice de vérification a confirmé le maintien d'une saine gestion de l'Ordre, conformément à sa planification stratégique et à ses objectifs.

Résultats

Pour l'année financière 2019-2020, les produits totaux de l'Ordre ont été de près de 9,9 millions de dollars, en baisse de 2 % par rapport à l'exercice précédent. Au niveau des charges, la même tendance a été observée. Elles ont atteint 9,6 millions de dollars, ce qui représente également une baisse de 2 %

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020



par rapport à l'exercice précédent. M. Blanchette précise que l'Ordre a été en mesure de dégager un excédent net de 282 000 \$.

Sources de revenus

Au niveau des revenus de cotisations, l'équipe de l'Ordre a observé un taux de renouvellement de 93 % et dénombré plus de 1 000 inscriptions au tableau de l'Ordre, ce qui se traduit par une hausse des revenus de cotisations de 295 000 \$.

Au niveau des activités de formation continue, les résultats reflètent une baisse des revenus équivalente à 80 000 \$. Les inscriptions relatives au Congrès qui s'est tenu à Québec ont été inférieures aux années précédentes, lors desquelles le Congrès se déroulait à Montréal. Toutefois, de nouvelles initiatives de développement professionnel comme le Programme de gestion en matière de harcèlement au travail ou encore le colloque Ensemble pour une culture inclusive ont procuré des revenus supplémentaires.

En ce qui concerne les services aux CRHA | CRIA, M. Blanchette précise qu'Emploi CRHA a connu une diminution de ses revenus bruts de 63 000 \$, un niveau comparable à celui de 2017-2018.

État des résultats – Charges

M. Blanchette fournit ensuite quelques explications concernant les principales variations des dépenses. Au niveau de la formation continue, la baisse de 13 % des coûts est principalement due aux moindres coûts d'organisation du Congrès, étant donné la baisse du nombre de participants.

Au niveau des inspections professionnelles, 639 inspections ont été réalisées, comparativement à 553 l'année précédente.

Pour les communications et les services aux CRHA | CRIA, l'Ordre a fait des acquisitions de talents importants dans son équipe afin de pouvoir offrir aux professionnels des informations et des ressources toujours plus pertinentes ainsi qu'un service à la clientèle à la hauteur de leurs attentes.

L'an dernier, une firme avait été mandatée par le comité de la formation pour réaliser une analyse sur les savoirs nécessaires à l'exercice de la profession dans le cadre du projet d'actualisation des conditions d'admission de la profession. Cette analyse est non récurrente.

Charges par nature

M. Blanchette poursuit en présentant le détail des charges par nature, puisque, dans les états financiers audités, les charges sont présentées par activité. Il précise que plus des trois quarts des charges sont constituées des deux types de dépenses suivants :

- > Les salaires (à hauteur de 50 %);
- > Les charges directes liées aux activités (à hauteur de 28 %).

Activités de développement professionnel

Le coût moyen payé par les CRHA | CRIA par activité de formation est de 145 \$, ce qui est comparable à l'année précédente. Toutefois, dans l'objectif d'offrir aux CRHA | CRIA toujours plus d'activités de

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020



formation gratuites, l'offre 2019-2020 de l'Ordre a été bonifiée de 25 % d'activités. Plus de 7 000 CRHA | CRIA se sont prévalus des formations en ligne gratuites, et presque autant pour les formations en salle, les classes virtuelles et les webinaires.

Situation financière actuelle

M. Blanchette indique que c'est ce qui termine la revue des résultats financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2020. Dans le contexte de turbulences actuel, l'équipe de l'Ordre souhaite rassurer les professionnels quant à la situation financière de l'Ordre.

Le document d'information relatif à l'assemblée générale annuelle inclut les prévisions financières pour l'année en cours. Au niveau des opérations, l'Ordre est rendu à plus de la moitié de l'exercice financier, et la direction est très confiante d'être en mesure de respecter les résultats présentés dans les prévisions financières, voire de les dépasser, abstraction faite des revenus de placements, sur lesquels l'Ordre n'a aucun pouvoir. Toutefois, l'Ordre pense avoir des résultats positifs avec amortissements.

M. Blanchette demande s'il y a des questions ou des remarques concernant les états financiers

Un professionnel demande les actions prévues pour éponger les déficits. M. Blanchette mentionne que les dépenses diminuent et que pour l'instant, l'Ordre n'entrevoit pas de problème et a constitué des réserves pour ce genre de situation.

Un CRHA | CRIA demande en quoi consiste la gestion des excédents. M. Blanchette explique que les excédents sont cumulés d'année en année et placés dans un fonds de prévoyance pour les imprévus.

Un autre CRHA | CRIA demande le nombre total d'employés à l'Ordre. Le président indique que l'Ordre compte 58 employés.

Ensuite, un professionnel demande la variation à prévoir pour les revenus d'activités en 2021-2022. La directrice générale mentionne que le budget prévoit les mêmes revenus que pour l'année antérieure, mais la différence notable réside dans l'annulation du Congrès. Le renouvellement (à savoir la réinscription au tableau de l'Ordre) a toutefois comblé les revenus.

Un CRHA | CRIA demande quelles sont les compétences nécessaires pour pratiquer en tant que CRHA | CRIA et où peut-on trouver le rapport de cette dépense pour 2018-2019. Mme Poirier indique qu'elle n'est pas certaine de bien saisir la question et qu'elle aurait besoin de précisions pour bien y répondre, par crainte d'induire les professionnels en erreur et que des précisions à cette question sont fournies au point 9. Elle explique également qu'en 2018-2019, la firme Éduconseil a établi un rapport sur les compétences nécessaires à l'exercice de la profession. Ce rapport n'a pas été rendu public, car il s'agissait d'un instrument pour le comité de la formation et le conseil d'administration. Par contre, ce rapport n'est pas secret; il pourra donc être mis à disposition ou condensé afin que tous puissent le lire.

Finalement, un CRHA | CRIA demande si des firmes québécoises avaient été considérées pour l'audit. Le président répond qu'un appel d'offres avait été publié de manière publique sur le SEAO, qu'il y avait eu un bon nombre de réponses et que plusieurs firmes québécoises étaient finalistes.

9. NOMINATION DES AUDITEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER EN COURS

Le président explique que le Code des professions prévoit qu'il appartient aux CRHA | CRIA réunis en assemblée de nommer les auditeurs chargés de la vérification des livres et des comptes de l'Ordre.

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020



Il rappelle qu'en janvier 2018, l'Ordre avait lancé un appel d'offres pour l'audit des exercices financiers se terminant le 31 mars des années 2019 à 2022 et que la firme Deloitte avait été retenue. Toutefois, il indique que l'assemblée doit adopter par résolution la nomination des auditeurs chaque année de leur mandat. Il termine en indiquant que le conseil d'administration et le comité d'audit recommandent de confier la vérification financière 2020-2021 de l'Ordre à la firme Deloitte.

Le président demande s'il y a un proposeur et un second proposeur pour la nomination des auditeurs et demande ensuite le vote.

RÉSOLUTION AGA-21102020-003

CONSIDÉRANT qu'au terme d'un processus d'appel d'offres, le conseil d'administration avait convenu de confier le mandat d'audit indépendant des livres de l'Ordre à la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour le prochain cycle de quatre ans;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit du troisième exercice financier audité par l'auditeur indépendant Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.;

CONSIDÉRANT que le mandat de l'auditeur indépendant est d'une durée de quatre ans, renouvelable chaque année sur approbation des CRHA | CRIA à l'assemblée générale annuelle;

CONSIDÉRANT que le comité d'audit et le conseil d'administration, après analyse et discussion, recommandent aux CRHA | CRIA présents à l'assemblée générale annuelle de nommer la firme Deloitte pour ce mandat, les CRHA | CRIA réunis en assemblée étant toutefois souverains à cet égard;

IL EST RÉSOLU

DE NOMMER la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre d'auditeur indépendant de l'Ordre pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité.

10. COTISATION ANNUELLE 2021-2022

Le président aborde ensuite la cotisation 2021-2022. Il indique que le conseil d'administration a le rôle de déterminer le montant de la cotisation annuelle. Toutefois, il explique que les CRHA | CRIA peuvent transmettre leurs commentaires sur la question lors de la consultation qui se déroule avant et pendant l'assemblée générale annuelle.

Il rappelle le fonctionnement de la consultation et mentionne qu'avant la tenue de l'AGA, le conseil d'administration a déterminé provisoirement le montant de la cotisation annuelle pour l'exercice financier 2021-2022 et que la secrétaire de l'Ordre a rendu disponibles sur le site Web de l'Ordre divers documents dont :

- > Un document d'information comprenant les prévisions budgétaires 2021-2022 et le projet de résolution concernant la cotisation annuelle 2021-2022;
- > Le rapport annuel 2019-2020, incluant les états financiers audités.

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020



Le président rappelle que, du 10 septembre au 10 octobre 2020, les CRHA | CRIA ont été invités à transmettre leurs commentaires sur le montant de la cotisation annuelle. Il poursuit en expliquant que le comité d'audit et le conseil d'administration procèdent chaque année à un exercice de réflexion qui vise à établir le juste montant qui permettra à l'Ordre de réaliser pleinement son mandat de protection du public, de maintenir une bonne situation financière et de ne pas avoir à imposer aux CRHA | CRIA des augmentations ponctuelles importantes. Il ajoute que le document d'information comprenait les prévisions budgétaires 2021-2022 afin que les CRHA | CRIA aient la même information dont disposaient les administrateurs.

Il invite ensuite la directrice générale Manon Poirier à présenter le rapport de la secrétaire de l'Ordre sur les commentaires reçus durant la période de consultation.

A. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE DE L'ORDRE SUR LA CONSULTATION DES CRHA | CRIA EN VERTU DE L'ARTICLE 103.1 DU CODE DES PROFESSIONS

Mme Poirier indique qu'avant de répondre aux questions sur la cotisation, elle va présenter le rapport de la secrétaire de l'Ordre sur les commentaires reçus.

Lors de la consultation, l'équipe de l'Ordre a reçu 55 commentaires par rapport à la hausse proposée de 1,1 %, soit 6,50 \$; 30 CRHA | CRIA étaient en accord, 18 en désaccord et 7 n'avaient pas pris position sur la question.

Mme Poirier présente ensuite les points en faveur de l'augmentation et les points en défaveur, résumant ainsi le contenu des commentaires reçus.

Elle présente également l'historique des augmentations de la cotisation annuelle à l'Ordre au cours des dernières années, un tableau comparatif des cotisations annuelles d'autres ordres professionnels et les mesures mises en place pour le paiement de la cotisation annuelle 2020-2021 en contexte de pandémie. Elle mentionne à ce sujet que ces mesures seront prolongées pour l'année à venir.

Le président lit le texte du projet de résolution d'indexation de la cotisation annuelle 2021-2022, comme suit :

PROJET DE RÉOLUTION COTISATION ANNUELLE 2021-2022

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'audit de maintenir la stratégie d'augmentation de la cotisation de l'Ordre pour l'exercice financier 2021-2022 sur la base de l'indice moyen des prix à la consommation selon l'Institut de la statistique du Québec;

CONSIDÉRANT que le comité d'audit et le conseil d'administration ont examiné les orientations budgétaires 2021-2022;

CONSIDÉRANT que, conformément au Code des professions, la cotisation pour l'exercice financier 2021-2022 est fixée par le conseil d'administration de l'Ordre, après consultation des CRHA | CRIA réunis en assemblée générale et après prise en compte des commentaires reçus dans le cadre de la consultation des CRHA | CRIA tenue au moins 30 jours avant l'assemblée;

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020



CONSIDÉRANT que l'indice moyen des prix à la consommation pour la période de référence est de 1,1 %;

IL EST RÉSOLU

D'INDEXER la cotisation annuelle des CRHA | CRIA du montant correspondant à ce pourcentage arrondi au dollar le plus près, ce qui correspond à une augmentation de 6,50 \$ pour l'exercice financier 2021-2022, ainsi que d'intégrer la contribution au Conseil interprofessionnel du Québec de 3,50 \$, la cotisation annuelle passant ainsi à 585 \$ pour cette période.

Le président indique qu'il ne s'agit pas d'une résolution sur laquelle les membres seront appelés à voter; toutefois, les autres commentaires qui n'ont pas été mentionnés jusqu'à maintenant seront pris en compte par le conseil d'administration.

B. NOUVELLE CONSULTATION DES CRHA | CRIA PRÉSENTS À L'ASSEMBLÉE SUR LE MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE

Le président invite les CRHA | CRIA présents à poser leurs questions à l'occasion de cette deuxième consultation.

Un CRHA | CRIA demande si l'Ordre prévoit une hausse pour les deux prochaines années. Le président mentionne que sur une base théorique, la réponse est probablement oui. En effet, comme chaque année, la décision a été prise sur la base d'une modulation de l'indice des prix à la consommation.

Un autre CRHA | CRIA demande la portion de la cotisation qui représente le coût lié à l'assurance professionnelle. Le président explique que le montant de l'assurance n'est pas compris dans la cotisation; il s'agit d'un montant à part qui s'élève à 10,75 \$.

Un professionnel demande s'il est possible de prévoir pour les nouveaux diplômés une cotisation spéciale la première année. La directrice générale indique qu'une mesure de ce type est déjà en place; les CRHA | CRIA bénéficient d'une cotisation réduite pour leur première année à l'Ordre. C'est une mesure sur laquelle l'Ordre fait une vigie pour aider les nouveaux membres à s'intégrer à la profession.

Enfin, un professionnel demande pour quelle raison il n'y a pas de vote sur la hausse de la cotisation annuelle. Le président indique que le Code des professions a changé il y a trois ans et qu'il s'agit maintenant d'une décision qui appartient au conseil d'administration, assortie d'une obligation de consulter les professionnels inscrits au tableau de l'Ordre.

Le président indique que cela fait le tour des questions sur ce sujet. Une réponse aux autres questions pourra être fournie lors de la période de questions.

11. APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS

Le président rappelle qu'en octobre 2019, lors de l'assemblée, les CRHA | CRIA ont approuvé la rémunération des administrateurs. Ainsi, depuis le 1^{er} avril 2020, les administrateurs et le président de l'Ordre reçoivent un jeton de présence pour chaque séance du conseil d'administration à laquelle ils assistent.

Pour l'exercice financier 2021-2022, le conseil d'administration ne souhaite ni augmenter ni indexer la valeur des jetons de présence et propose de maintenir la même rémunération que pour l'exercice financier 2020-2021, puisque celle-ci permet toujours d'atteindre les objectifs de la Politique de reconnaissance de la contribution des membres du conseil d'administration.

Bien que le conseil d'administration ne souhaite pas soumettre aux CRHA | CRIA une demande d'augmentation de la valeur des jetons de présence, le Code des professions prévoit que la rémunération doit être approuvée annuellement.

Le président indique que le projet de résolution est présentement affiché sur l'écran des participants à l'assemblée et qu'il est également téléchargeable sur la plateforme de diffusion.

Comme il n'y a aucune question, le président demande s'il y a un proposeur et un second proposeur pour l'adoption de la rémunération des administrateurs.

RÉSOLUTION AGA-21102020-004

CONSIDÉRANT que l'Ordre tient à reconnaître l'engagement et la contribution du président et des administrateurs, de même que le temps et l'expertise qu'ils doivent consacrer à leurs fonctions;

CONSIDÉRANT que l'Ordre a comme principale mission la protection du public et que le rôle du conseil d'administration est d'importance dans la poursuite de cette mission;

CONSIDÉRANT la Politique de rémunération des membres du conseil d'administration adoptée par le conseil d'administration le 19 juin 2019;

CONSIDÉRANT que les CRHA | CRIA ont approuvé la rémunération des administrateurs du conseil d'administration lors de l'assemblée générale annuelle 2019;

CONSIDÉRANT que l'Ordre propose de conserver pour l'exercice financier 2021-2022 la même rémunération que celle de l'exercice financier 2020-2021;

CONSIDÉRANT que les CRHA | CRIA doivent annuellement approuver la rémunération des administrateurs lors de l'assemblée générale annuelle, conformément à l'article 104 du Code des professions;

IL EST RÉSOLU

DE FIXER comme suit, pour l'exercice financier 2021-2022, le jeton de présence des membres du conseil d'administration :

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020

- Président du conseil d'administration : 1 050 \$ par séance;
- Président d'un comité de gouvernance : 525 \$ par séance;
- Administrateur élu : 250 \$ par séance;
- Administrateur nommé par l'Office des professions : l'Ordre verse la différence entre la rémunération de l'Office et celle prévue par l'Ordre;
- Membre d'un ou de plusieurs comités de gouvernance : 100 \$ par séance;
- Séance téléphonique : 50 % du jeton de présence;

ET D'APPROUVER la rémunération des membres du conseil d'administration pour l'exercice financier 2021-2022, conformément à l'article 104 du Code des professions, telle qu'elle est détaillée à la présente résolution.

Adoptée à la majorité.

12. QUESTIONS DIVERSES

Le président indique que c'est le moment de poser les questions auxquelles il n'y a pas eu de réponse précédemment lors de l'assemblée. Il invite les personnes présentes à poser toutes autres questions.

Un CRHA | CRIA demande depuis quand les administratrices et les administrateurs reçoivent un jeton de présence. Le président mentionne que des jetons sont payés depuis le 1^{er} avril 2020.

Un CRHA | CRIA demande le nombre de séances du conseil d'administration annuellement. Le président explique que le conseil d'administration tient chaque année six séances, plus l'assemblée générale annuelle. Il peut également y avoir des séances extraordinaires.

Un professionnel demande pour quelle raison les professionnels réunis en assemblée sont invités à voter pour la rémunération du conseil d'administration, mais pas pour la cotisation annuelle. Le président mentionne que cela est en vertu des règles du Code des professions du Québec.

Un autre CRHA | CRIA demande si l'assemblée peut proposer une autre résolution. Le président présume qu'il s'agit d'une proposition sur la rémunération des administrateurs et mentionne que l'assemblée a le choix de voter contre, auquel cas ce serait la rémunération de l'année précédente qui serait applicable; mais, sur la base des commentaires, il serait possible de faire des ajustements pour l'année suivante.

Un professionnel indique que durant la pandémie, les paiements échelonnés étaient sans intérêts et demande si cette mesure se poursuivra pour 2021-2022. La directrice générale informe que les paiements échelonnés seront offerts sans frais d'administration et sans intérêts pour 2021-2022.

Un autre professionnel demande s'il existe des statistiques indiquant l'indice moyen des salaires des CRHA | CRIA. Mme Poirier indique qu'une enquête est normalement réalisée tous les deux ans sur la rémunération des CRHA | CRIA. Il n'y en a pas eu pour la dernière année, car il y avait une initiative nationale de CRHA Canada et l'Ordre souhaitait s'y joindre. CRHA Canada a pour le moment mis sur pause cette initiative et compte la réaliser pour le printemps 2020-2021. Sans ces données, il n'est pas possible de répondre à cette question pour le moment.

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020



Un CRHA | CRIA indique que les services de l'Ordre sont principalement offerts en français et demande la possibilité d'offrir davantage de services en anglais. Le président indique que l'Ordre offrira progressivement davantage de services en anglais au moyen d'initiatives de plus en plus nombreuses; il existe par ailleurs des travaux conjoints avec CRHA Canada. Parmi ces services, on compte notamment la formation de trois heures en éthique et déontologie qui sera traduite par CRHA Canada et ensuite offerte au reste du Canada anglophone; il est bien entendu que cette formation traduite en anglais sera également offerte aux professionnels du Québec. L'enquête de rémunération nationale est un autre exemple. L'Ordre travaille davantage avec les ordres des autres provinces pour offrir du contenu bilingue.

Un CRHA | CRIA demande si l'Ordre peut offrir l'étalement des paiements sur six à douze mois, au moyen de prélèvements mensuels réguliers et non de manière exceptionnelle, et ce, sans intérêts. Le président indique que les paiements étalés existaient déjà, avec intérêts; mais que pour l'instant, les intérêts sont suspendus. Cette mesure sera réévaluée dans le temps en fonction de la réalité économique. Il est donc trop tôt pour répondre à cette question pour le long terme.

Un CRHA | CRIA demande si une extension du délai pour compléter les 60 heures de formation est prévue en raison de la pandémie. La directrice générale indique que l'Ordre ne prévoit pas d'extension pour le moment étant donné le volume de formation accessible (formations accessibles en ligne à tout moment, auto-apprentissage, formations à venir gratuites ou très abordables). Des mesures d'accommodement sont également offertes aux professionnels qui n'ont pas complété les 60 heures de formation à temps. Elle ajoute que de manière générale, les professionnels sont sur la bonne voie pour compléter leurs heures de formation dans les temps.

Un professionnel demande s'il serait possible que toutes les formations soient gratuites ou à contribution volontaire. Le président indique que le nombre de formations gratuites a fortement augmenté avec les dernières années. Toutefois, pour les rendre toutes gratuites, il convient de considérer les coûts associés à leur production. Il mentionne que dans l'optique de la mission de protection du public de l'Ordre, la formation ne doit pas être un centre de profit, mais un centre de coûts. Les revenus liés à la formation diminuant de plus en plus, les professionnels sont davantage formés à moindre coût. Cette orientation de l'Ordre se poursuivra au cours des prochaines années.

Un professionnel indique que de nombreuses entreprises annoncent qu'elles procéderont à un gel des salaires et se questionne à savoir si l'Ordre ne devrait pas montrer l'exemple. La directrice générale indique que les augmentations ont déjà été prévues dans la planification financière et l'Ordre a la capacité financière d'honorer ces augmentations. Elle mentionne que les statistiques de cette année indiquent que 80 % des employeurs ont versé des augmentations salariales et les études de rémunération de l'Ordre vont se poursuivre. Elle mentionne également que pour l'an prochain, une révision pourra être faite selon les circonstances et le conseil d'administration prendra une décision à ce sujet au mois de mars de l'an prochain.

Un autre CRHA | CRIA demande, dans une perspective de diminution des coûts, si l'Ordre a un plan pour revoir la superficie de ses bureaux étant donné l'augmentation de la formation en ligne. La directrice générale indique que le bail se termine en 2023. Si l'Ordre décidait d'y mettre fin avant le terme, les coûts seraient beaucoup trop élevés. Toutefois, l'Ordre est en réflexion sur son avenir, et plus particulièrement sur un mode de travail hybride pour son équipe, ce qui entraîne une réflexion sur l'espace de bureau nécessaire; l'utilisation des salles de conférence est également à repenser. L'Ordre

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020



réalisera donc une étude au cours des prochains mois pour être prêt en 2023 lorsque le bail viendra à échéance.

Un CRHA | CRIA demande le nombre de personnes ayant démissionné du tableau l'Ordre dans la dernière année. Le président indique que le taux de renouvellement s'est élevé en 2019 à 94 %; 6 % des professionnels ont donc quitté l'Ordre, ce qui représente un peu moins de 700 personnes. La directrice ajoute que cette année, le taux de renouvellement est de 96 %.

Un professionnel demande si l'Ordre a des relations avec les ordres d'autres pays et le nombre de CRHA | CRIA qui exerce à l'étranger. La directrice générale mentionne que l'Ordre ne dispose pas de statistiques sur les CRHA | CRIA qui exercent à l'étranger. Au Canada, il y a un autre ordre en Ontario et des associations dans d'autres provinces. L'Ordre fait partie de CRHA Canada, avec lequel il travaille beaucoup. Les associations des autres provinces en font également partie, à l'exception de l'ordre de l'Ontario. L'Ordre collabore par ailleurs avec des pays de la francophonie et participe aux normes internationales ISO.

Un CRHA | CRIA demande de quelle façon l'Ordre s'assure d'offrir des activités qui répondent aux besoins des professionnels. Mme Poirier indique que l'offre de formation est collée aux besoins; un sondage est réalisé chaque année auprès des professionnels pour connaître leurs besoins, et c'est ce qui guide l'offre. Il y a par ailleurs un comité avisé sur le contenu de la formation qui soutient l'équipe de l'Ordre.

Un autre CRHA|CRIA demande quand on peut s'attendre à ce que la profession de CRHA | CRIA devienne une profession à titre réservé. Le président mentionne que des représentations à ce sujet se tiennent depuis 10 ans et l'Ordre continue à travailler sur le dossier auprès du gouvernement. Mme Poirier précise que l'Ordre est un ordre à titre réservé et que la question fait probablement allusion aux actes réservés. Elle mentionne également que le gouvernement ne semble pas avoir d'intérêt en général pour les demandes d'actes réservés. L'Ordre continue toutefois ses demandes pour bénéficier d'un acte réservé dans le cadre des enquêtes en matière de harcèlement et poursuit ses travaux pour déterminer s'il pourrait y avoir d'autres actes réservés aux CRHA | CRIA.

Un professionnel demande si la fraude de Stéphane Lavoie a eu un impact sur l'année financière 2020-2021. Le président indique que Stéphane Lavoie est l'ancien contrôleur de l'Ordre qui a récemment été condamné à une peine de prison pour une fraude réalisée auprès de l'Ordre de 2015 à 2016. Il précise que cette fraude n'a eu aucun impact financier en 2020-2021.

Un autre professionnel demande si le passage du plein emploi à un taux de chômage de 8,7 % au mois d'août fera l'objet d'un guide ou d'une formation. La directrice générale indique qu'il s'agit d'une trame de fond pour un grand nombre d'interventions de l'Ordre. La pénurie de main-d'œuvre est toujours présente dans certains secteurs, certains étant plus fortement touchés que d'autres (hébergement et restauration). L'Ordre contribue à la discussion de la requalification de ces travailleurs. Mme Poirier prend par ailleurs note de l'idée de l'élaboration d'un guide, même si ce n'est pas prévu pour le moment.

Par la suite, un CRHA | CRIA demande si l'Ordre a bénéficié d'aides financières pour le Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME). La directrice générale mentionne que l'Ordre n'a pas fait de demande dans le cadre du PACME, mais, au fil des années, Emploi Québec a été partenaire de l'Ordre, notamment pour le Congrès et le colloque. Pour son volet formation, l'Ordre a

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020



reçu des subventions de Services Québec, qui ne concernaient toutefois pas les formations gratuites offertes dernièrement.

Un CRHA | CRIA demande si le salaire moyen d'un employé de l'Ordre est de 81 000 \$ par an, considérant que 50 % des charges sont liées au salaire. Mme Poirier précise qu'elle n'a pas en main les données du salaire moyen à l'Ordre, mais qu'il se situe plutôt autour de 60 000 \$. Elle ajoute qu'il ne faut pas oublier que sont comprises dans les salaires d'autres charges afférentes; il ne s'agit donc pas strictement de salaire.

Un professionnel demande l'évolution de la reconnaissance du titre ECH comme titre réservé. La directrice générale explique que ECH n'est pas un titre professionnel, mais bien une certification. L'Ordre ne peut demander une activité réservée au sens du système professionnel. Par contre, il s'assurera de faire rayonner cette certification.

Un autre professionnel demande l'évolution de la reconnaissance de l'Ordre comme organisme accrédité en médiation auprès du ministère de la Justice du Québec. La directrice générale explique que l'Ordre attend toujours la réponse du gouvernement. Le dossier est complet et Mme Poirier espère une réponse avant la fin de l'année 2020.

Un CRHA | CRIA demande la répartition des professionnels inscrits au tableau de l'Ordre ayant un statut de salarié et de ceux ayant un statut de consultant. Le président indique que cette information se trouve dans le rapport annuel. Approximativement 87 % des CRHA | CRIA travaillent en entreprise. Ainsi, de manière approximative, 80 % sont salariés et 20 % sont consultants.

Au sujet des candidats qui doivent passer l'examen d'équivalence pour être inscrits au tableau de l'Ordre et considérant l'incertitude du contexte actuel, un CRHA | CRIA demande si les candidats bénéficient d'une période d'exemption de cotisation s'ils ne trouvent pas d'emploi après avoir réussi l'examen. La directrice générale indique que l'Ordre offre à tous les professionnels sans emploi une cotisation réduite. Il convient également de noter que les nouveaux diplômés bénéficient aussi d'une cotisation réduite.

Un professionnel demande si les heures de formation réalisées au-delà des 60 heures exigées par période peuvent être reportées à la période de formation suivante. Le président indique qu'il est déjà possible de reporter douze heures de formation à la période suivante.

Un professionnel demande si le projet de règlement sur la détention de sommes sera de nouveau accessible aux CRHA | CRIA. La directrice générale indique que ce projet de règlement est en cours d'approbation par le gouvernement. Dès que le règlement sera adopté, il y aura une communication aux CRHA | CRIA au sujet de leurs obligations.

Un CRHA | CRIA demande s'il est possible d'augmenter le nombre de formations gratuites. Il mentionne que les listes de formation sont souvent complètes. La directrice générale mentionne que les nouvelles formations en ligne ne limitent pas le nombre de participants. Il y a par contre des limites pour les classes virtuelles puisqu'elles ne permettent pas les grands groupes.

La directrice générale indique qu'en raison du manque de temps, les réponses aux autres questions seront fournies en privé.

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020



13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Comme il n'y a plus de questions, le président demande un proposeur et un second proposeur pour la clôture de l'assemblée.

RÉSOLUTION AGA-21102020-005

Sur proposition, il est résolu de clore l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 01.

Philippe de Villers, CHRA
Président

M^e Edith Rondeau
Secrétaire de l'Ordre